

3€

regards

JANVIER 2020

**RETRAITES :
TOUS A POIL !**

Les Éditions Regards
242, boulevard Voltaire, 75011 Paris
redaction@regards.fr

Direction

Clémentine Autain & Roger Martelli

Directeur artistique

Sébastien Bergerat - da@regards.fr

Comité de rédaction

Pablo Pillaud-Vivien, Pierre Jacquemain,
Loïc Le Clerc, Guillaume Liégard,
Roger Martelli, Gildas Le Dem,
Catherine Tricot, Laura Raim,
Marion Rousset, Jérôme Latta

Administration et abonnements

Karine Boulet - abonnement@regards.fr

Publicité

Comédiance - BP 229, 93523 Saint-Denis Cedex

Scop Les Éditions Regards

Directrice de la publication

et gérante

Catherine Tricot

Photo de couverture CC

SOMMAIRE JANVIER RETRAITES : TOUS À POIL !

LA RETRAITE JUSTE ET UNIVERSELLE SELON MACRON

- # Macron : le «nouveau monde» et l'ancien régime**
- # Pourquoi la réforme des retraites n'est pas juste**
- # La réforme des retraites, fidèle au Conseil national de la Résistance ? Voilà pourquoi c'est faux**

QUELLE CONTRE-RÉFORME DES RETRAITES ?

- # Pas de convergence des luttes sans alternative politique**
- # Gilles Raveaud : « La réponse au déficit du régime des retraites, c'est l'emploi : il faut embaucher des jeunes qui cotisent »**
- # Emmanuel Macron en flagrant délit d'apologie du thatchérisme**
- # Le ruissellement de la pauvreté**

#PASSIONARCHIVES

- # [2000]**
Générations solidaires contre lobbys financiers
- # [2010]**
Printemps social. Défendre les retraites
- # 1993-2013**
20 ans d'attaque contre les retraites



LA RETRAITE JUSTE ET UNIVERSELLE SELON MACRON

Macron : le «nouveau monde» et l'ancien régime

La dénonciation des «priviléges» des cheminots opère un retournement de sens conforme au programme néolibéral : il s'agit essentiellement de travestir en «modernisation» une vaste opération de régression sociale.

Emmanuel-Joseph Seyiès est connu pour avoir, à la veille des États généraux – et de la Révolution française – publié une célèbre brochure : Qu'est-ce que le tiers état ?. Et chacun a bien sûr a encore en tête la non moins célèbre déclaration : « Qu'est-ce que le tiers état ? – TOUT. Qu'a-t-il été jusqu'à présent dans l'ordre politique ? – RIEN ». Pourtant, c'est d'abord un autre essai qui fit connaître Seyiès au public : l'Essai sur les priviléges.

Et c'est ce dernier qui devrait retenir aujourd'hui notre attention. Lorsqu'ils désignent au public les cheminots comme

des «privilégiés», le travail intellectuel et politique des gouvernements néolibéraux (et de leurs relais médiatiques) ne vise, en effet, rien moins qu'à disqualifier et discréditer, mais aussi à subvertir l'héritage des mots de la modernité sociale. Et, avec ceux-ci, l'histoire et les représentations associées aux conquêtes politiques des révolutions sociales passées et présentes.

S'inspirant, comme le disait Pierre Bourdieu, d'une intention paradoxale de « subversion orientée vers la restauration ou la conservation », les néolibéraux transforment, par un renversement de

tous les mots et de toutes les valeurs, les réactions de défense légitimes suscitées par les régressions qu'ils décrivent comme révolutionnaires, en défense archaïque de « priviléges ».

Mais ce travail vise aussi et surtout, à détruire, avec ces mêmes mots, retournés contre leur sens et leur histoire, les institutions sociales correspondantes (droit du travail, assurance chômage, régime des retraites, statuts de la fonction publique), qui sont dès lors constituées en survivances d'un temps passé et donc «dépassées» et même, contre toute vraisemblance historique, en « priviléges » inutiles et illégitimes.

LA FARCE DES «PRIVILÉGES»

Les cheminots, dans le «nouveau monde» qu'Emmanuel Macron cherche à faire advenir – car l'invocation du «nouveau monde» est tout sauf un constat ; c'est en vérité un énoncé performatif qui travaille à réaliser ce à quoi il aspire : un monde inégalitaire – devraient donc,

nous dit-on, sur un mode savant et avec une bonne dose de cynisme, être considérés comme des « privilégiés ». Mais, précisément, qu'est-ce qu'un privilégié ? Que veut dire privilège ? Seyrès, lui, répondait très vite et très nettement à cette question : est un privilège ce qui « dispense de la loi », et ce qui fait « tort à autrui ». On pourrait d'abord se demander en quoi le statut public des cheminots – qui bénéficie tout au plus à 130.000 personnes – les situe hors de la loi commune, et plus encore, fait tort à autrui.

Passons sur le faible revenu des cheminots (tout au plus 1.800 euros par mois, soit celui de la moyenne des Français) et sur le fait que le régime de retraites des cheminots est excédentaire, et n'est donc en rien lié à la dette de la SNCF (qui est justiciable, en fait, d'une interrogation sur les décisions des dirigeants de la SNCF sur la ruineuse séparation de la gestion du réseau ferré et des transports eux-mêmes, des accords public-privé avec Vinci, ainsi que du surin-

LA RETRAITE JUSTE ET UNIVERSELLE SELON MACRON

vestissement dans les lignes à grande vitesse).

En quoi l'octroi d'un emploi garanti à vie (quand on sait que l'emploi de cheminot, outre sa pénibilité, exige une très haute technicité, qui ne saurait être acquise qu'au cours d'une très longue expérience, une expérience approfondie, du reste, dans le cadre d'une formation professionnelle continue), d'un régime de retraite particulier (qui est d'ailleurs conditionné par 42 années de cotisation), de journées de repos supplémentaires en échange d'un travail de nuit, les week-ends, feraient-ils, en ce sens, tort à autrui ? En quoi ces avantages (octroyés en fonction non de priviléges, mais d'une « reconnaissance », comme le dirait Seyiès, de conditions de travail éprouvantes qui concourent au bien public) lèsent-ils d'autres salariés ?

En rien, bien sûr. Sinon qu'il faut en réalité, pour ce gouvernement, mettre les cheminots au niveau non pas d'une égalité avec l'ensemble des autres salariés,

mais au niveau d'une concurrence, possible et souhaitée par le gouvernement, avec de futurs salariés de compagnies privées, et ce, dans le cadre d'une libéralisation du marché et d'une privatisation de la SNCF recommandée par l'Union européenne. C'est d'ailleurs ce qu'annonce, de fait, la transformation de cette dernière d'entreprise publique en SCPI – comme, il y a peu, France Telecom qui, c'était promis, juré, ne devait pas être privatisée (avec les conséquences désastreuses sur les conditions de travail des salariés et les services aux usagers que l'on sait).

ÉTENDRE LE STATUT DES CHEMINOTS

Bien plus – au nom même de la loi commune – il faudrait en fait répondre à tous ceux qui prétendent abolir ce statut : loin de devoir être supprimé, ce statut devrait, tout ou partie, au nom de l'égalité, être étendu à tous les employés et salariés qui exercent leur professions dans les mêmes conditions de travail, à savoir

à des agents de la fonction publique (on pense au personnel hospitalier, à celui de la police, etc.), mais également aux salariés du privé (comme, par exemple, ceux qui exercent leur profession dans la grande distribution, la restauration, etc.). Au nom de la même logique, le gouvernement et sa majorité devraient également reconnaître l'exposition à la pénibilité et au burn-out et, au lieu d'en nier avec impudence la réalité, construire un arsenal législatif propre à favoriser des mesures de prévention des maladies professionnelles, des suicides, etc. Loin de travailler à défendre le statut des cheminots, nous devrions donc collectivement travailler à l'étendre partout où il est légitime d'inclure et de protéger, en ce sens, d'autres salariés. Loin d'être un privilège catégoriel, le statut des cheminots devrait constituer un point d'appui critique pour généraliser des revendications salariées légitimes.

C'est dire aussi que la question du statut des cheminots devrait, non pas opposer les cheminots et les autres salariés entre eux, mais opposer l'ensemble des salariés au gouvernement et à la politique de révolution conservatrice qu'il représente. Et que la constitution de cette opposition passe par un travail de critique et de resignification des mots, notamment ceux de « priviléges » et de « privilégiés », mais aussi d'« égalité » et de « modernité ». Les véritables questions de notre temps passent en effet non pas, bien entendu, par une abolition du statut des cheminots, mais par une interrogation sur les

écart et les inégalités économiques, de plus en plus cruelles, entre classes dominantes et classes dominées – au point qu'on puisse désormais parler d'une volonté de sécession sociale des élites. Mais aussi par une remise en cause des inégalités sociales et culturelles qui sont telles que notamment, les titres scolaires viennent redoubler et légitimer les inégalités économiques – les plus jeunes des plus diplômés, le plus souvent issus des classes dominantes, se détournant désormais franchement de la démocratie au profit de politiques libérales, inégalitaires et autoritaires.

CONTRE LA «MODERNISATION RÉGRESSIVE»

Car c'est ainsi, en effet, que se reconstitue en fait ce que Seyiès appelait déjà une « caste » – un « empire dans un empire » précise Seyiès – pour qui le peuple n'est plus qu' « un assemblage de gens de rien, une classe d'hommes créés tout exprès pour servir », et servir en fait des privilégiés qui « se regardent comme une autre espèce d'hommes ». C'est que les véritables privilégiés, les « privilégiés d'état », ainsi que le faisait déjà remarquer Seyiès, ne peuvent véritablement se regarder comme une autre espèce d'homme non pas tant par la grâce d'un Dieu, ou par un droit de naissance, que par la grâce ou la reconnaissance, qu'en réalité, « un prince fait par son brevet ou sa signature ».

C'est dire que l'action d'un État, gagné à

LA RETRAITE JUSTE ET UNIVERSELLE SELON MACRON

la volonté de conservation et de restauration des inégalités, doit également, pour les conforter, associer une forme de «privilège épistémologique» à la détention de priviléges économiques et culturels, à savoir le privilège de ceux qui savent où est le bonheur du peuple, qui se «savent» en mesure de faire le bonheur du peuple, malgré lui ou même contre lui (à coups, par exemple, d'ordonnances).

Gagner la bataille culturelle contre la «modernisation régressive» que représente, entre autres choses, la réforme du statut des cheminots passe donc par une bataille de et sur les mots. Mais aussi par la remise en question de la légitimité intellectuelle, du privilège épistémologique associé à la modernité néolibérale, qui n'habille de rationalité économique les présupposés de la pensée conservatrice, et ne se réclame de la culture et de la rationalité, du savoir savant et scientifique et de l'humanité, que pour pousser à la limite l'efficacité économique par l'introduction du marché, de la concurrence et de ses techniques d'assujettissement rationnelles.

C'est en contestant à ces agents de la noblesse d'État des propriétés intellectuelles qui ont, en fait, tout des priviléges de ceux de la noblesse au sens médiéval, que l'on peut se donner la chance d'en contester la rationalité et la modernité. Et de se donner la chance, également, non pas d'en finir avec un «ancien monde», mais bien avec ce qu'il faut appeler la restauration d'un «ancien régime».

● GILDAS LE DEM

Pourquoi la réforme des retraites n'est pas juste

Faut-il réformer le système des retraites ? Doit-on travailler plus longtemps ? La réforme du gouvernement Philippe est-elle un progrès ?
On a causé avec l'économiste Bernard Marx.

Regards. Le Premier ministre a détaillé le projet de réforme des retraites ce mercredi 11 décembre. Avant d'en venir au contenu, est-ce qu'une réforme de notre système actuel se justifie aujourd'hui ?

Bernard Marx. Oui mais pas celle-là. Le système actuel des retraites reste malgré les réformes accumulées depuis trois décennies l'un des meilleurs du monde, si on prend comme critères l'âge moyen de départ à la retraite, le niveau de vie moyen, le taux de pauvreté, ou la part de la retraite par capitalisation qui est l'une des plus faibles du monde. Mais, après des décennies

de réformes qui ont réduit les droits, le système actuel reproduit trop largement les inégalités sociales subies dans la vie active, notamment face à l'espérance de vie. De plus le nombre de retraités va augmenter de 25% d'ici à 2050 et le fonctionnement des règles actuelles entraînerait une dégradation de la situation des retraités. Une réforme serait donc nécessaire. Mais pas celle que le gouvernement entend arracher coûte que coûte, comme l'a confirmé le discours d'Edouard Philippe. Celle-ci vise avant tout à obtenir que la part des retraites publiques dans le revenu national n'augmente pas. Le système par points est

LA RETRAITE JUSTE ET UNIVERSELLE SELON MACRON

destructeur des solidarités. Il faudrait au contraire les renforcer et ne pas accepter que la part des revenus du travail (actifs et retraités) soit sans cesse restreinte.

Avec ce projet de réforme, s'il n'y a pas d'accord préalable entre les partenaires sociaux, le gouvernement fixera l'âge de départ à la retraite à taux plein à 64 ans. Cette idée selon laquelle parce que l'on vit plus longtemps, on doit travailler plus longtemps, va-t-elle de soi ?

Le gouvernement prétend qu'il ne touchera pas à l'âge légal de départ à la retraite de 62 ans. Mais, dès 2027, pour partir à la retraite sans décote, c'est-à-dire sans abaissement de pension, tout le monde devra attendre 64 ans, même celles et ceux qui auront une carrière complète. On a bien affaire à une attaque contre tous les salariés et pas seulement contre les « privilégiés » des régimes spéciaux. Est-ce néanmoins légitime parce qu'on vit plus longtemps ? Non. Pour au moins trois raisons : l'ampleur du chômage, du sous-emploi, de la précarité à l'approche de l'âge de la retraite ; la vie en bonne santé tend à stagner, ce qui montre que beaucoup travaillent déjà trop longtemps ; et enfin,

parce que l'apport des retraités à la vie commune doit pouvoir se développer.

Cette réforme met un terme au système de retraite par trimestre en mettant en œuvre un système par point. Le gouvernement veut garantir la valeur du point dans la loi. Il entend mettre en place une « règle d'or » qui devrait empêcher toute baisse de la valeur du point. Peut-on être sûr que le point ne baissera jamais ?

Non. Au contraire. Le système par points fonctionne avec deux valeurs du point. D'abord dans le sens combien de cotisations vaut chaque point. Et ensuite au moment de la liquidation de la retraite en sens inverse, combien de revenus pour chaque point obtenu. On peut très bien avoir une indexation de la valeur du point dans un sens mais pas dans l'autre. A quoi s'ajoutent les règles d'évolution des pensions une fois qu'on a pris sa retraite. L'indexation sur les salaires et même sur les prix n'est pas garantie. Actuellement les régimes complémentaires qui fonctionnent aux points ne garantissent pas du tout une triple indexation de la valeur du point. Edouard Philippe a annoncé que les partenaires sociaux fixeraient la valeur du point sous

le contrôle du gouvernement et avec un encadrement annuel par le parlement. Comme pour l'évolution des dépenses pour la santé et les hôpitaux. Bref, il n'y a aucune garantie d'indexation.

« C'est une réforme de régression des solidarités sociales et d'individualisation accrue des comportements. »

Désormais, chaque heure travaillée ouvrira à un droit acquis. Un euro cotisé donnera accès aux mêmes droits à tous. C'est un progrès ?

Non. Cela reproduit les inégalités de revenus d'activité dans les droits obtenus. Aujourd'hui les pensions du régime de base sont calculées sur les 25 meilleures années. Cela permet d'éliminer les mauvaises années, quand il n'y en a pas trop. Et cela favorise celles et ceux qui ont eu une carrière ascendante. De plus il y a des règles de solidarité pour faire en sorte que le taux de remplacement des bas salaires soit plus élevé que celui des cadres. Avec le système par points, les seuls vrais bénéficiaires seront celles et ceux qui auront une carrière stable à haut niveau de salaires. C'est une réforme très typée du point de vue social. Certes, Edouard Philippe dit qu'il y aura des « bonifications ». Mais telles qu'annoncées, elles seraient moins protectrices qu'aujourd'hui y compris pour les femmes. En fait, c'est une réforme de régression des solidarités sociales et d'individualisation accrue des comportements.

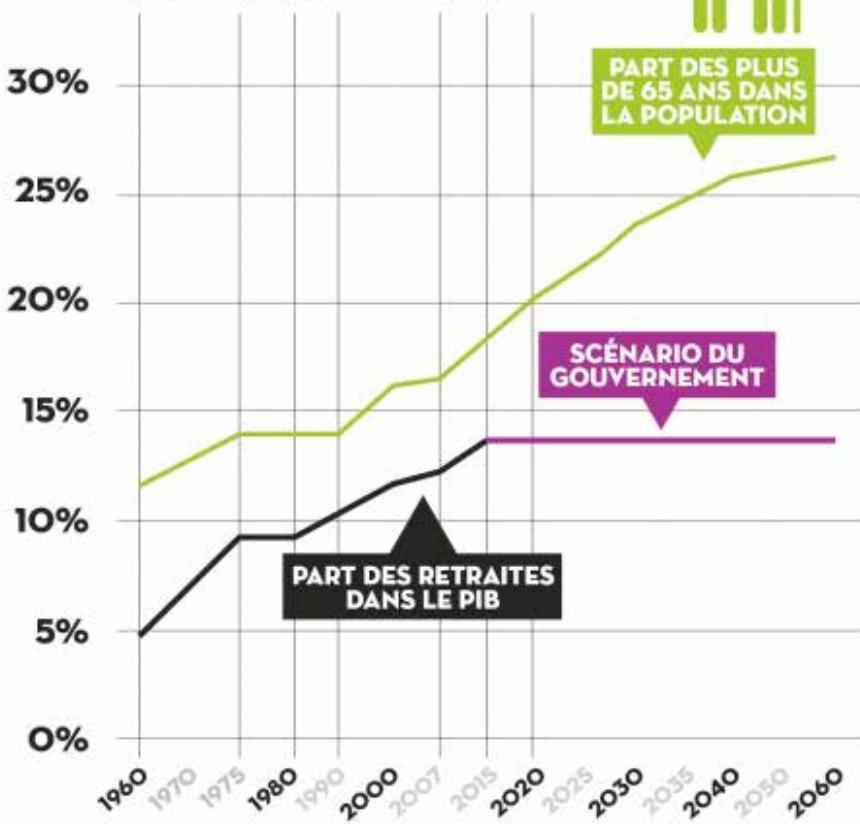
Jusqu'à 120.000 euros de salaire annuel, tout le monde cotisera au même taux. Au-delà, les cotisations seront plus élevées. C'est le volet justice sociale de ce projet de réforme ?

Le rapport Delevoye de juillet prévoyait le contraire. Au-delà de 120.000 euros de salaire annuel le taux de cotisations était limité à 2,8%. En contrepartie, il n'y aurait pas eu de points versés. Cela voulait dire en fait qu'à partir de ces niveaux, les salariés ne contribueraient pratiquement plus au financement collectif des retraites. Autant d'argent économisé pour souscrire individuellement à des fonds de retraites par capitalisation. Si le gouvernement inversait vraiment la mesure et augmentait le taux de cotisations et diminuait donc la valeur du point à partir de ce niveau de salaires, ce serait positif. Mais, je demande à voir. Mais, cela ne changerait pas le contenu général de sa réforme.

**• PROPOS REÇUEILLIS
PAR PIERRE JACQUEMAIN**

regards.fr

ÉVOLUTION DU NOMBRE
DE SÉNIORS ET PART
DES RETRAITES DANS LE PIB



Source : collectif Nos retraites, réformedesretraites.fr
Données INSEE - Conseil d'orientation des retraites

La réforme des retraites, fidèle au Conseil national de la Résistance ? Voilà pourquoi c'est faux

Le gouvernement se targue de proposer une réforme des retraites dans la lignée des réformes du CNR après-guerre.

Un « abus de langage », pour le dire poliment.

Michel Pigenet est professeur émérite d'histoire à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

Regards. Édouard Philippe n'hésite pas à qualifier sa réforme des retraites de « pacte fidèle dans son esprit à celui que le CNR a imaginé et mis en œuvre après guerre pour créer le système de retraites actuel ». Qu'en dites-vous ?

Michel Pigenet. La comparaison est pour le moins osée. Les réformes de la Libération, dont relève la sécurité sociale, participent d'une refondation de la République, à travers un nouveau pacte social qui ne se paie pas seulement de mots. La Constitution qualifie

la République de « démocratique et sociale » et les réformes en témoignent par les protections et garanties qu'elles apportent. Elles ne sont pas imposées, mais négociées, co-construites, en premier lieu avec les syndicats, qui sont alors reconnus comme des interlocuteurs privilégiés. Assimiler le contenu et les modalités de ce qui se met en place à la Libération à ce qu'il se passe aujourd'hui participe pour le moins d'un abus de langage.

LA RETRAITE JUSTE ET UNIVERSELLE SELON MACRON

Après 1945, quelle était l'ambition du CNR ?

Le système qui se met en place après la guerre – qui n'est pas une création au sens strict, puisqu'il y avait déjà des assurances sociales – s'inspire du programme du CNR, élaboré dans la clandestinité, qui prévoyait « un plan complet de sécurité sociale visant à assurer à tous les citoyens des moyens d'existence dans tous les cas où ils ne sont pas capables de se les procurer par le travail ». Ce n'est pas une innovation, mais c'est un progrès considérable. Les ordonnances fondatrices de la sécurité sociale, promulguées en octobre, lui fixe l'objectif de « débarrasser les travailleurs des incertitudes du lendemain » et de « les garantir, ainsi que leurs familles, contre les risques de toute nature ». Ce projet ambitieux, et plus encore en ces temps de pénurie et de production industrielle tombée à 40% de son niveau d'avant-guerre, va améliorer la situation sociale. À l'instar des autres réformes, il est aussi la contrepartie des efforts demandés pour la « bataille de la production ». Par rapport aux anciennes assurances sociales, le niveau de cotisation pour la maladie et la vieillesse, passant de 8 à 16% des salaires, autorise une meilleure protection des travailleurs. Fait

notable, le financement sort de la stricte parité antérieure : les employeurs contribuent à hauteur de 10% contre 6% pour les salariés. Il faut ajouter à cela les allocations familiales, à la seule charge des employeurs et pour 12% du salaire. La réforme est largement approuvée. À l'heure du vote de l'Assemblée consultative, le projet est adopté à l'unanimité moins une voix et l'abstention du MRP, mais l'universalité initialement prévue n'est pas réalisée. Outre le coût de sa mise en œuvre au regard des ressources du pays, les « indépendants » – agriculteurs, commerçants, artisans, professions libérales – refusent de s'affilier au régime général par crainte de servir de vaches à lait aux salariés. Ils vont toutefois assez vite se rendre compte des avantages de la sécurité sociale et obtenir, entre 1948 et 1952, la création de caisses de retraite distinctes, dont les déficits seront comblés... par le régime général. Les régimes « spéciaux » sont par ailleurs préservés.

« Après 1945, la situation économique ne permet pas de porter le régime général au niveau des régimes spéciaux. Il n'est pas plus envisageable, dans le contexte social et politique de l'époque, d'opérer leur alignement par le bas. »

Le gouvernement se félicite de mettre fin aux régimes spéciaux, au nom de l'universel. Pourtant, déjà policiers, sénateurs et marins ont obtenu des exceptions à cette réforme. Quel était le but de la création de ces régimes spéciaux ?

Après 1945, les régimes plus avantageux, qui furent longtemps pionniers et servirent de référence aux salariés privés de pensions, restent à l'écart du régime général. Celui fixe l'âge de la retraite à 65 ans, au terme de 30 annuités de cotisation et pour un taux de remplacement de 40%. La situation économique ne permet pas de porter le régime général au niveau des régimes spéciaux. Il n'est pas plus envisageable, dans le contexte social et politique de l'époque, d'opérer leur alignement par le bas. Revenons en arrière. Le point de départ de ces régimes pionniers, c'est le cœur régional de l'État : les militaires. L'État monarchique a besoin de s'assurer la loyauté de ceux qui portent les armes pour lui, donc il faut leur assurer un certain nombre d'avantages, de gages destinés à consolider cette loyauté. Cela remonte au XVII^e siècle, avec la création de l'hôtel des Invalides, bâti pour

accueillir les militaires blessés ou trop âgés. L'initiative est étendue aux marins et évolue avec l'institution de pensions. La Révolution française maintient ce système et tente même de l'élargir aux fonctionnaires civils. Mais le budget ne suit pas. Il faut attendre 1853 pour qu'une loi harmonise et garantisse les retraites des fonctionnaires, civils et militaires. Cette forme de paternalisme inauguré par l'État va gagner ses marges et inspirer des entreprises privées, également soucieuses d'attirer et de fidéliser leurs personnels, de compenser les dangers et la pénibilité de certains travaux, etc. L'État s'en mêle parfois, lorsque l'activité est jugée vitale et stratégique pour le pays ou s'exerce sous sa tutelle, sur le domaine public ou sous le régime de concession de service public. Ainsi en va-t-il avec les mines ou les chemins de fer, qui appartiennent alors à des compagnies privées et pour lesquelles des lois réglementent et uniformisent, en 1894 et 1909, les caisses de retraites déjà existantes. Arrive la loi de 1910, dite des retraites ouvrières et paysannes, qui est la première loi d'assurance sociale obligatoire. Comme son nom l'indique, elle instaure un régime de

LA RETRAITE JUSTE ET UNIVERSELLE SELON MACRON

retraite des salariés et, à titre facultatif, des paysans et des artisans. Fondée sur la capitalisation, elle prévoit le versement de pensions très modestes à la petite minorité de cotisants ayant la chance d'atteindre 65 ans, âge abaissé à 60 ans en 1912. En ce début du XX^e siècle, en effet, l'espérance de vie des ouvriers tourne autour de 48 ans. Seuls 5% des travailleurs arrivent à 65 ans et il n'y a pas de réversion ! Beaucoup refusent, en conséquence, de cotiser à fonds perdu. La CGT, très critique, parle de « retraite pour les morts ».

« 1982 constitue la pointe ultime des réformes progressistes en matière de retraite. Dès 1987, s'enclenche le long cycle des contre-réformes régressives dans lequel s'inscrit le projet de 2019. »

Pourquoi l'ajustement des retraites par le haut ne s'est-elle jamais faite – étant donné que nous avons toujours des régimes spéciaux... ?

On l'a vu, à la Libération, l'économie oblige à en rabattre sur les ambitions initiales et l'on ne conçoit pas de supprimer les acquis des bénéficiaires de

régimes pionniers-spéciaux. Mais on ne renonce pas à améliorer le régime général. C'est flagrant dans les années 1970, au terme d'une longue période de croissance économique et au plus fort des mobilisations sociales des « années 68 ». L'abaissement de l'âge de la retraite à 60 ans pour les hommes et 55 ans pour les femmes est une revendication importante de l'époque. En 1982, la loi instaure la retraite à 60 ans. Entre temps, nombre d'avancées ont été réalisées. Le taux de remplacement a ainsi été porté à 50% et les retraites complémentaires, d'abord réservées aux cadres, se sont généralisées. La vieillesse cesse d'être synonyme de pauvreté et l'espérance de vie s'allonge. 1982 constitue la pointe ultime des réformes progressistes en matière de retraite. Dès 1987, s'enclenche le long cycle des contre-réformes régressives dans lequel s'inscrit le projet de 2019.

O PROPOS RECUEILLIS PAR LOÏC LE CLERC



QUELLE CONTRE-RÉFORME DES RETRAITES ?

Pas de convergence des luttes sans alternative politique

Convergence, coagulation, alliances des luttes : l'addition des colères ne se décrète pas. Ça se construit sur le long terme. Et pas sans alternative politique.

#10decembre - Pas de convergence des luttes sans alternative politique. Et inversement. Comment traduire la colère en espoir ? Ma chronique pour @publicsenat #ALPL pic.twitter.com/hkBbScOKta

– Pierre Jacquemain (@pjacquemain)
December 11, 2019

Converger, c'est le rêve de tous les syndicats et plus généralement de ceux qui luttent. Mais la convergence, c'est comme la grève générale, ça ne se décrète pas. Le combat féministe, antiraciste, écologiste, ceux qui portent les combats des quartiers populaires, pour l'égalité, pour la solidarité, dans le privé comme dans le public, dans un pays où les inégalités augmentent et où certaines

de nos libertés sont menacées, reste à trouver les motifs de l'unité. Cette unité ne se fait pas sans mot d'ordre. C'est tout l'enjeu d'ailleurs de la mobilisation que traverse notre pays en ce moment. Est-ce que la colère se cristallise sur le seul projet de réforme des retraites ou est-ce que la colère est plus générale, plus ancrée, plus profonde encore que nous ne l'imaginons ?

Dans les slogans entendus à la manifestation de jeudi dernier, bien sûr, tout le monde avait en tête la réforme des retraites. Mais le malaise et les revendications avaient des sources plurielles : que ça soit chez les personnels soignants, les étudiants, les policiers, les pompiers, les avocats, les femmes de chambre des hôtels de luxe, les ensei-

gnants, tous dénoncent un ras-le-bol. Et ce ras-le-bol est double : déconsidération professionnelle, les gens s'interrogent sur le sens même de leur métier, on le voit chez les infirmières qui n'ont plus le temps de faire leur métier correctement – mais on le voit aussi dans les nouvelles professions qui ont émergé, des chauffeurs Uber ou de Deliveroo –, où la question de l'estime de soi est très présente. Et puis, la deuxième raison de ce ras-le-bol, c'est le pouvoir-vivre. Ce qu'on appelle communément le pouvoir d'achat. Mais c'est bien du pouvoir-vivre dont il est question : pouvoir vivre dans un logement décent, pouvoir se nourrir, se déplacer, se soigner.

S'il y a bien une idée sur laquelle « converger » fait l'unanimité, c'est la nécessité d'une revalorisation générale des salaires et des conditions de travail. Quand on observe la grande diversité des origines des gilets jaunes : des ouvriers, des employés, des professions libérales, des chefs d'entreprise, après tout, on pourrait se dire qu'ils ont convergé. Que leurs colères, différentes à bien des égards, ont convergé sur les ronds-points, en faveur précisément de

ce pouvoir-vivre. Pouvoir vivre dignement. Mais aussi pouvoir vivre dans une démocratie renouvelée.

Donc au-delà de la convergence, c'est une issue aux luttes qu'il faut trouver. C'est une alternative politique qu'il faut penser et inventer : traduire la colère en espoir. Parce qu'au fond, oui, tout le monde le sait : il y a une immense colère dans le pays. Mais cette colère serait vainque si elle en restait simplement à des postures négatives.

Parce que la colère, pour qu'elle soit efficace, il faut qu'elle soit positive. C'est ça l'alternative politique.

Une chose est sûre : une alternative politique qui ne s'appuierait pas sur la somme des luttes existantes serait vouée à l'échec. Mais une lutte qui ne s'adosserait pas ou ne s'emparerait pas d'une alternative politique, la condamnerait nécessairement à ce qu'Emmanuel Macron appelle de ses vœux : c'est-à-dire, moi ou le chaos. Emmanuel Macron ou Marine Le Pen. Et de ça les Français ne semblent plus en vouloir.

● PIERRE JACQUEMAIN

Gilles Raveaud

« La réponse au déficit du régime des retraites, c'est l'emploi : il faut embaucher des jeunes qui cotisent »

La réforme des retraites se justifie-t-elle ? L'argument du déficit est-il recevable ? Quels financements pour les retraites de demain ? L'économiste Gilles Raveaud, professeur à l'Institut d'études européennes de l'Université Paris 8-Saint-Denis, est l'invité de #LaMidinale.

SUR LE FONDS DE RÉSERVE DES RETRAITES

● « Lionel Jospin avait mis en place un fonds de réserve des retraites avec 35 milliards sur le compte. Et les caisses complémentaires privées, AGIRC et ARRCO qui ont fusionné, disposent de 116 milliards de réserve. Donc on a un total de réserve de 150 milliards. »

- « En 2018, le régime général des retraites en France est à l'équilibre. »
- « Le déficit annoncé pour 2022/2025 n'est que de quelques milliards. »
- « Ce qui se passe, c'est comme si vous aviez 100 euros de découvert à la fin du mois, que vous aviez 15.000 euros d'épargne et que vous paniquez parce que vous n'allez pas pouvoir finir le mois. - »

SUR LA RÉFORME DES RETRAITES

- « C'est une réforme machiavélique parce que le montant des retraites va baisser, sans qu'on le dise. L'immense majorité des gens ne décide pas la durée de cotisation. Certains ne peuvent pas bosser davantage, ça ne dépend pas d'eux : ça dépend de leur état physique, de leur santé mentale, des maladies. »
- « Le vrai problème qui va venir, c'est la pauvreté des retraités. »
- « Il est aberrant de dire qu'il faut que tout le monde bosse plus alors qu'on a aujourd'hui des millions de gens qui sont laissés sur le bord de la route et qui voudraient travailler. »
- « Personne ne fait le lien entre le pseudo-déficit des retraites et le chômage - alors que c'est une évidence. »

SUR LE RAPPORT COTISANTS/RETRAITÉS

- « L'économiste Jean Gadrey explique que ce qui compte, c'est le rapport entre le nombre de personnes âgées et le nombre de personnes qui travaillent.

Il dit aussi qu'il y a moins d'enfants. Or les enfants coûtent très cher à l'éducation. C'est une charge pour une société avant qu'ils ne travaillent. Donc la part des vieux va augmenter mais la part des jeunes va baisser : ça veut donc dire que le rapport entre le nombre de cotisants et de dépendants se dégrade, mais pas tant que ça. »

- « La plus grande victoire des libéraux est d'avoir fait croire qu'on était un pays pauvre. C'est d'une indécence totale. Une grande partie de la gauche a intégré ce discours. »
- « L'Etat n'est pas la France. Et la Sécurité sociale n'est pas la France. Donc l'Etat peut être en déficit, la Sécurité sociale aussi mais la France reste extrêmement riche. »

SUR LE SYSTÈME DE RETRAITE PAR POINTS

- « La retraite aujourd'hui, c'est la sécurité sociale. »
- « Emmanuel Macron est fasciné par l'autorité et la puissance de l'Etat donc le premier changement qui est fait dans cette réforme, c'est que la

QUELLE CONTRE-RÉFORME DES RETRAITES ?

retraite sera gérée par l'Etat. Donc le point ne vaut rien. Même François Fillon le dit. »

● « Légalement, il n'y a aucune garantie sur la valeur du point. Edouard Philippe ne peut pas forcer la personne qui sera à la tête du gouvernement dans cinq ou dix ans de faire quoi que se soit. »

● « Cette réforme est une avenue pour les fonds de pension. Mais il faut arrêter de se mentir, ces fonds de pension existent déjà. »

● « Le système français de retraite, d'un point de vie économique, est l'une des technologies les plus fantastiques qui existe. »

SUR LE SEUIL MINIMUM DES 1.000 EUROS DE RETRAITES

● « S'ils le font, c'est vrai qu'il y a un petit progrès pour le plus pauvres d'entre nous. »

● « Pour les femmes, en général, le fait de prendre en compte l'ensemble de la carrière est beaucoup plus pénalisant que le système actuel. »

SUR LES RÉGIMES SPÉCIAUX

● « Sur les retraites, Macron avait un argument malin - et qui n'était pas faux - sur l'unification et la simplification du système à cause notamment des 42 régimes spéciaux. Sauf qu'en réalité, on oublie de dire qu'il y a 90% des gens qui sont dans le régime général. »

● « Le déficit du régime des retraites de la SNCF est important : il est d'environ 5 milliards d'euros. Mais que s'est-il passé ? Dans les années 1970, il y avait 30.000 personnes qui travaillaient à la SNCF. Ils sont aujourd'hui 150.000. Les anciens employés sont à la retraite et ceux qui bossent sont deux fois moins nombreux donc ils ne peuvent pas financer la retraite des plus âgés. »

● « La première réponse au déficit du régime des retraites de la SNCF, c'est d'abord l'emploi : il faut embaucher des jeunes qui cotisent. »

● « Il faut que l'Etat s'occupe de ses agents et mette l'argent nécessaire pour la formation. »

● « Il faut supprimer les régimes spéciaux (...) : si le peuple est uni et n'est pas divisé en catégories, il est plus fort. »



#PASSIONARCHIVES

[2000] Générations solidaires contre lobbys financiers

Le 1er février 2000, les deux économistes Jean-Paul Fitoussi et Jacques Nikonoff échangent leurs points de vue.

Jean-Paul Fitoussi est président de l'Observatoire français des conjonctures économiques. Il est professeur d'économie. Il a notamment cosigné un dossier sur les retraites dans la revue de l'OFCE en janvier 1999.

Jacques Nikonoff est ancien attaché financier à New York pour le Trésor. Il est l'auteur de la Comédie des Fonds de pension publié aux éditions Arléa et paru en avril 1999.

A l'heure où le gouvernement planche sur le système de retraites, rapports Charpin et Teulade ouverts sur les bureaux, deux économistes échangent leurs points de vue. Et si, sous la question des retraites, il n'y avait rien d'autre à justifier que les bénéfices des lobbys financiers ? Et si, loin d'être un problème technique, il ne s'agissait que d'un problème politique ? Et si ? Et si la société n'acceptait pas de passer sous les fourches caudines des intérêts des compagnies d'assurance ? Tenir tête sur cette question en particulier signifierait conserver un système solidaire, bénéficier des bienfaits d'un temps libre très indiqué pour une douce fin de vie. Sous quelques conditions.

Jacques Nikonoff : Nous sommes face à un double défi. Le premier, c'est que l'espérance de vie s'allonge et c'est tout à fait formidable, parce que cela permet d'ouvrir les choix, de faire des choses sur un plus long terme, plus intéressantes. Il est frappant que le rapport Charpin soit complètement passé à coté de ça. Sous la pression, peut-être inconsciente, du lobby des compagnies d'assurances, ils ont accompagné une sorte de campagne de peur liée au concept de vieillissement qui justifierait une série de réformes dououreuses à opérer. Je crois qu'il y a là une erreur profonde qui a conduit la commission Charpin à voir les retraites comme une simple question de technique de financement. Alors qu'il s'agit avant tout d'adapter la protection sociale à cette évolution positive. Personnellement je récuse totalement cette idée d'un vieillissement. Il suffit de comparer l'état physique et intellectuel des personnes de plus de soixante ans par rapport à leurs aînés il y a quarante ans. Ce que l'on peut dire, c'est que l'on est jeune plus vieux. Alors ne transformons pas en menace quelque chose d'aussi formidable. Il y a au contraire un débat philosophique, «civilisationnel» à avoir autour de cette question.

Jean-Paul Fitoussi : La présentation du problème des retraites est telle qu'elle aboutit à transformer une bonne nouvelle en une mauvaise. La bonne nouvelle étant, effectivement, l'augmentation de l'espérance de vie. Mais la mauvaise,

c'est que cela va coûter plus cher. C'est aussi une façon de reconnaître qu'il y a des évolutions démographiques telles que la proportion des personnes qui dans le cadre actuel seront inactives va croître par rapport à celle des personnes actives. Le problème est essentiellement posé de cette façon-là. Ce problème est réel, mais on accroît la confusion en le présentant comme un problème financier et en imaginant qu'une autre technique que la répartition permettrait de le régler. Or, en répartition comme en capitalisation, on prélève toujours une partie des richesses créées par les actifs au bénéfice des inactifs. Il n'y a donc pas d'ingénierie financière permettant de modifier la nature du problème. En revanche, le choix de telle ou telle technique a du sens quant au type de société dans lequel on veut vivre. Si on veut introduire une solidarité intergénérationnelle, la répartition est le système qui a la dimension la plus collective. Si, au contraire, on veut faire de la retraite un «risque» individuel, alors la capitalisation permet, en rendant chacun responsable de son propre destin, de dénouer les solidarités. Mais c'est le système qui conduit aussi à générer le plus d'inégalités.

Jacques Nikonoff : Le second défi est celui de l'emploi, ou du travail comme moyen de régler positivement le problème des retraites ainsi que le souligne le rapport Teulade. Mais nous devons réfléchir à notre vision du travail, à la fois pour les personnes qui dépassent l'âge

légal de soixante ans, mais aussi pour celles qui sont au centre des évolutions du travail comme la précarité, la flexibilité. Il faut changer l'idée qu'on a du travail, ne pas en rester à une action permettant de produire des objets ou des services mais passer à une vision du travail producteur de soi-même et producteur de société dans un environnement qui ne soit pas celui de la compétition exacerbée du capitalisme contemporain. Nous devons aussi sortir de cette vision restrictive que la croissance amènera le plein emploi. C'est peut-être possible si on définit le plein emploi avec un chômage à 10 %. Mais c'est une définition tout à fait restrictive.

Jean-Paul Fitoussi : Les évolutions démographiques qui sont présentées ne sont pas écrites une fois pour toutes. Elles dépendent beaucoup notamment de la politique d'immigration. Donc il n'est pas dit que ce soit une donnée à laquelle on doit s'adapter sauf à raisonner à politique d'immigration inchangée, ce qui est le cas de la plupart des partis politiques. Personne n'envisage d'ouverture des frontières...

Jacques Nikonoff : Sauf Alain Minc...

Jean-Paul Fitoussi : Oui, mais Alain Minc n'est pas un parti politique. Contrairement à vous, je pense que la croissance crée non seulement de l'emploi, mais aussi du niveau de vie. On peut se poser la question autrement : que se passerait-il s'il n'y avait pas de croissance ?

La retraite, ce n'est pas un accident, ni un risque, c'est une période de la vie où l'on ne travaille pas. Le problème est de financer cette période quel que soit le système. S'il y a une modification des équilibres, cela signifie simplement que chacun doit contribuer d'avantage pour pouvoir consommer d'avantage lorsqu'il sera à la retraite. Ce problème n'a pas beaucoup d'acuité puisque nous sommes dans une économie qui, au pire, va croître au rythme de 2,5 %. A un horizon de quarante ans, cela signifie que le Smic net sera alors, par exemple, de 14 000 francs. La question est de savoir si les gens accepteront d'avoir juste 13 000 francs au lieu de 14 000 du fait de cette modification du rapport entre actifs et retraités. En aucun cas nous ne contemplons un futur qui va se détériorer. Il n'y aura pas de problème de financement parce que les ressources seront là. Pourquoi parle-t-on d'un problème des retraites ? Parce qu'il y aura une rupture relativement brutale dans les proportions dans les dix prochaines années. Donc qu'il faudra en passer par une augmentation des cotisations. Celle-ci sera d'autant plus faible qu'on en aura réduit le gaspillage des actifs, c'est-à-dire le chômage. Le problème est donc bien moindre qu'on ne le dit.

Jacques Nikonoff : Je crois effectivement qu'il n'y a aucun problème technique. Il n'y a que des problèmes politiques. Le premier étant un problème de production. S'il y a une augmentation

inéluctable des inactifs en raison de l'allongement de l'espérance de vie, il y a nécessité d'avoir une efficacité productive plus élevée. parce qu'on ne peut pas réduire le débat à un seul aspect quantitatif de la croissance. Il faut avoir ce type de réflexion... Je voudrais utiliser une comparaison entre la retraite et l'agriculture. En 1950 il y avait, par exemple, trois millions d'agriculteurs pour nourrir 30 millions de Français. En 1999, il y a 800 000 agriculteurs pour nourrir 60 millions de Français plus quelques autres grâce aux exportations. Et cela grâce à l'efficacité productive. Le problème des retraites n'est pas un simple problème de nombre ou de proportion entre actifs et inactifs, même si ce sont des paramètres importants. Ce qui sera déterminant, c'est ce que produisent les actifs et la façon dont la société va récupérer cette production additionnelle. Autrement dit, comment faire bénéficier des fruits de la croissance ceux qui en ont besoin. Oui, la croissance en soi crée des emplois, mais il faut s'interroger sur le type de croissance : que produit-on ? Est-ce que cela répond bien aux besoins des gens ? Est-ce que les gens qui produisent s'épanouissent ?...

Jean-Paul Fitoussi : Ce sont des questions indépendantes...

Jacques Nikonoff : Je ne le crois pas... Il faut résister tout le débat sur les retraites dans son contexte idéologique. On est en face d'une offensive libérale qui a pris naissance en 1994

dans un rapport de la Banque mondiale où l'on nous propose une architecture dite «des trois piliers». Une sorte de modèle universel vers lequel il faudrait tendre. Le premier pilier, c'est concrètement l'assistanat, le moins élevé possible, payé par l'impôt ; le deuxième pilier, c'est le système traditionnel obligatoire, limité, et puis un troisième pilier, facultatif, des fonds de pensions. Les libéraux considèrent qu'intrinsèquement les systèmes par répartition privent les entreprises de leur épargne. L'objectif implicite des libéraux, mais qui n'est pas explicite dans le débat, c'est de détruire la répartition, sous prétexte qu'elle neutraliserait de l'épargne qui n'irait pas alimenter les entreprises et empêcherait le développement de la croissance économique. Le deuxième grief de la Banque mondiale, c'est que la répartition offre trop de sécurité. Pour les ultra-libéraux, les individus sont intrinsèquement paresseux et des systèmes de protection sociale trop protecteurs dissuadent de travailler et d'épargner. Il faudrait donc, en cassant les systèmes de protection sociale, les forcer à épargner. Telle est la toile de fond du débat sur les fonds de pension.

Jean-Paul Fitoussi : Je pense que ni vous ni moi ne nous situons dans ce débat-là... Sur le problème de l'épargne, un mensonge est propagé. On nous dit : «faisons des fonds de pension de façon que les entreprises disposent d'une épargne.» Alors que le taux d'épargne

est beaucoup plus élevé en France qu'aux Etats-Unis. Pourquoi les entreprises françaises ne parviennent-elles pas à se faire financer par cette épargne ? Parce que le système financier français est déficient, parce que les banques ne font pas leur métier en recyclant cette épargne. Au nom de quoi les fonds de pension seraient-ils plus efficents ? Il serait illusoire d'attendre de ces fonds un surcroît d'épargne. Je pense qu'il y a une forte demande de privatisation du système de retraite. Nous avons un système public, collectif, générateur de solidarité multidimensionnelle que l'on veut remplacer par un système de retraite privée. C'est là la raison fondamentale de ce débat qui ne concerne pas que ce secteur car on retrouve cette même question dans la santé ou dans l'éducation. Mais cette demande de privatisation ne modifie aucunement les données du problème qui est que les Français devront payer. Et ils paieront probablement plus cher puisqu'il y aura une part de profit pour les entreprises qui feront la médiation.

Jacques Nikonoff : Pour illustrer cette pression libérale sur le débat il faut entendre la réaction de Denis Kessler (MEDef, fédération française des sociétés d'assurance, NDLR) au Conseil économique et social qui voit dans le rapport Teulade «la remise en cause de vingt ans de pédagogie». Evidemment, j'entends par là bourrage de crânes et propagande, mais c'est une campagne volontaire visant à créer la peur. La peur fait vendre de l'assurance.

Jean-Paul Fitoussi : Le fondement réel de cette peur, c'est la croissance des inégalités...

Jacques Nikonoff : Il y a en tous cas une hypocrisie dans cette idée de sauvetage des retraites par les fonds de pension. On pourrait s'interroger sur l'impact de ces fonds sur ceux qui connaissent les problèmes les plus aigus. Je pense aux chômeurs, éremites, précaires... des millions de gens pour la retraite desquels personne ne dit rien. Pour avoir une rente mensuelle de 1000 francs, il faut un capital de 212 000 francs. ça signifie une cotisation de 400 francs par mois pendant trente ans. Les fonds de pension ne sont pas faits pour eux, ils sont destinés aux classes moyennes et supérieures à qui l'on va consentir des exonérations fiscales.

Jean-Paul Fitoussi : Pourquoi la question de la capitalisation est-elle posée dans le débat sur les retraites ? Parce qu'il y a un lobby. Et pas seulement des assureurs, mais aussi des détenteurs de capitaux financiers. Lorsque l'on observe le passé, on s'aperçoit que le rendement des capitaux investis a été supérieur au rendement des régimes par répartition. Le problème, c'est quelle période de temps on regarde. Il n'y a aucune certitude que le futur ressemblera au passé. Le système par capitalisation comporte des risques puisque c'est un système quasiment d'assurance individuelle où l'on prend le risque de tout perdre. Quant

à la question posée dans le rapport Charpin d'allonger la durée de cotisation, je pense que si l'on part de l'idée qu'il faut augmenter les cotisations, on a le choix de le faire à durée constante par un prélevement supérieur ou de le faire sur une durée plus longue à cotisations inchangées. Lorsqu'on parle d'allongement des périodes, c'est qu'on ne souhaite pas augmenter les cotisations parce que les Français n'y seraient pas favorables. Si c'est cela, qu'on leur donne le choix. Je crois que ce choix n'est plus déterminé par l'état de santé puisque l'on vit plus longtemps et en meilleure santé. Reste que pour une petite fraction de la population la retraite à 50 ans est largement méritée. On est là devant un compromis social qui mérite que l'on mette sur la table tous les paramètres.

Jacques Nikonoff : En faisant de cette proposition le centre de son rapport, Charpin a fermé ce débat. De plus cette idée ne tient pas debout en période de chômage. L'allongement de la durée de cotisation suppose qu'on ait résolu la question du plein emploi.

○ FRÉDÉRIC DAYAN

[2010] Printemps social. Défendre les retraites

Il y a 25 ans, le gouvernement de Pierre Mauroy portait la retraite à 60 ans. Aujourd’hui, on touche à l’un des piliers du modèle social français au moment même où le taux de chômage est endémique et concerne surtout les plus de 50 ans. Le projet de contre-réforme du système des retraites s’annonce difficile pour les salariés.

La gauche et les syndicats arriveront-ils à tenir un front commun et à gagner cette bataille ?

En 2009, il avait dit que tout serait réglé fin juillet 2010. Puis début septembre. Finalement, le président de la République, qui a assuré au lendemain des élections régionales que la réforme du système des retraites serait bien conduite, ne donne plus aucun calendrier. A l’issue du scrutin régional, le ministre en charge du « dossier » sera Eric Woerth, et non plus Xavier Darcos dont le score en Aquitaine a frisé l’humiliation.

RECUS

En attendant d’en savoir plus sur la stratégie gouvernementale des six prochains mois, revenons déjà sur la stratégie de communication, qui prévaut depuis quelques années, fondée sur l’affolement et la fatalité⁽¹⁾. A droite, on n’a pas peur de crier au loup. François Fillon estimait fin janvier dans *Le Figaro*

¹. Martine Bulard, « Retraites, idées fausse et vrais enjeux », *Le Monde diplomatique*, février 2010.

que si rien n'était fait, le système accuserait un déficit de l'ordre de « 100 milliards d'euros en 2050 », sans jamais préciser ses sources. D'autres prévisions macro-économiques estiment que les besoins annuels de financement des régimes atteindraient plutôt 68,8 milliards d'euros en 2050. Le Medef a renchéri, remettant en cause les projections du Conseil d'orientation des retraites (COR). Ce dernier a en effet établi trois scénarios plus ou moins optimistes sur la situation de l'emploi en 2020, qui iraient de 4,5 % à 7 % de chômage et une croissance de la productivité de 1,8 % à 1,5 %, pour estimer les besoins de financement à venir. Même le schéma le plus pessimiste n'a pas convaincu le Medef, qui le juge irréaliste et a préféré une autre hypothèse, de 7 % de chômage et une croissance de la productivité de 1,2 %. Objectif : étayer l'hypothèse d'un report de l'âge légal du départ à la retraire et d'une baisse des pensions « inéluctable ». La complicité d'une partie de la gauche, qui a validé les présupposés idéologiques (« le système court à sa perte », « cette réforme est incontournable mais il manque la concer-

tation », etc.) alimente ces reculs. Si les trois dernières réformes, en 1993, 2003 et 2007 : toutes contestées : n'ont pas allongé l'âge de départ légal à la retraite, le nombre d'annuités de cotisation n'a cessé d'augmenter : on est passé de 37,5 à 41 ans, en sachant qu'aujourd'hui, on augmente d'un trimestre par an. L'état des lieux n'est pas glorieux : en dix ans, le niveau de la retraite par rapport au salaire (taux de remplacement) a baissé de 10 points ; on compte aujourd'hui 11 % de retraités pauvres de plus de 65 ans ; le minimum vieillesse donne droit à 599 euros mensuels pour une personne seule et le montant moyen de la pension de retraite s'élève à 1 044 euros ; les cadres ont une espérance de vie totale supérieure de 5,7 ans à celle des ouvriers ; et le déficit des caisses est de 10 milliards pour 2010.

FAIBLE EMPLOI DES SENIORS

Pourtant, les quelques éléments déjà livrés par les organisations patronales visent toutes à remettre en cause les acquis actuels, et donc à détériorer plus

encore la situation. Faillite du capitalisme aidant, il est aujourd’hui difficile de continuer à « vendre » le système par capitalisation comme la solution miracle. La crise est passée par là, et l’effondrement des pensions dans un grand nombre de pays aussi ⁽²⁾). Comme le souligne Michel Husson, la bonne réforme à mener est celle qui prendra réellement en compte la situation du marché du travail. Près de 60 % des personnes qui font valoir leurs droits à la retraite ne sont plus en situation d’emploi. « Donc, si on allonge la durée de cotisation tout en sachant que les gens ne pourront pas travailler, ils partiront plus tard et avec des pensions plus basses » ⁽³⁾). Or, pour le moment, on préfère ignorer la réalité du faible emploi des seniors et des jeunes... De nombreuses solutions, y compris à court terme, existent (lire l’entretien avec Jean-Christophe Le Duigou, page 8)s, telles que l’inclusion des revenus financiers dans les cotisations ou l’élargissement

de l’assiette des cotisations à l’ensemble des rémunérations (épargne salariale, primes, stock options). Il faudrait surtout stopper l’exonération des charges qui appauvrit les caisses de l’Etat. Plus généralement, c’est autour du montant des cotisations retraite, donc des ressources et pas des dépenses, que se trouvent les alternatives. Déjà en 2001, le COR avait émis une troisième hypothèse jamais étudiée sérieusement : « Ne pas allonger la durée de cotisation, ne pas baisser le montant des retraites, mais augmenter de 15 points le montant des cotisations retraite entre 2003 et 2040. » Comme l’affirment Leila Chaibi, Gérard Filoche et Willy Pelletier, « c’est la discussion qu’il faut imposer au Medef et au gouvernement » ⁽⁴⁾.

UNE LUTTE TRANSVERSALE

C'est pour cela que la Fondation Copernic et Attac ont décidé d'œuvrer ensemble en faveur d'une mobilisation générale sur

². Regards n°60, mars 2009.

³. La Terre , entretien, n° du 9 au 15 février 2010.

⁴. « La retraite à 60 ans, à taux plein, est possible ! » par Leila Chaibi, Gérard Filoche, Willy Pelletier, 3 février 2010, www.fondation-copernic.org

les retraites. « Cette question est assez identitaire chez nous ⁵ », rappelle Pierre Khalfa, membre du conseil scientifique d'Attac et porte-parole de Solidaires. Au départ d'Attac, il y avait la bataille contre le financement des fonds de pension. Dans ce cadre-là, on avait critiqué le gouvernement Jospin quand il avait défendu le développement de l'épargne salariale et les fonds de réserve. Ensuite, dans le cadre de la préparation de 2003, nous avons organisé une centaine de réunions publiques, avec les comités locaux d'Attac. » D'ici à la mi-avril, Attac et Copernic vont donc lancer un appel réunissant syndicalistes, personnalités politiques, associatives, intellectuels, etc. Au même titre que ce qui avait pu être construit au moment du TCE, Attac et Copernic veulent construire une lutte transversale. « Notre objectif est de déconstruire le discours dominant, poursuit Pierre Khalfa. C'est sur cette base-là que nous souhai-

tons lancer un processus de mobilisation citoyenne, au-delà des luttes organisées par les syndicats. C'est bien pour cela qu'il faut avoir des militants armés pour mener la formation interne. Les choses peuvent bouger d'ici la présentation d'un projet de loi en septembre. » L'enjeu majeur est d'étendre ce combat au-delà des syndicats. « Ce sujet concerne essentiellement le mouvement syndical et cela peut être un risque, notamment en cas de désaccord au sein de l'intersyndicale. » Ce qui est le cas aujourd'hui. Les dissensions sont fortes en son sein, tant sur la stratégie à adopter que sur les solutions à promouvoir. Il n'est pas facile de mobiliser le monde intellectuel et associatif sur ce sujet. Et beaucoup d'acteurs politiques ont tendance : et intérêt ? : à vouloir réduire cette réforme à une confrontation Medef-syndicats. D'ailleurs, que feront les partis de gauche ? Le Front de gauche, le NPA et les Verts seront signataires de l'appel. Il y a peu, ces forces se sont également retrouvées, avec quelques autres comme la Fase, à l'invitation du NPA, pour adopter une stratégie commune sur la question. Mais

5. Relire notamment l'appel « Pour une véritable réforme des retraites » de 2000, www.france.attac.org/spip.php?rubrique79

l'attitude du PS, revigoré avec le résultat des régionales, est encore inconnue. Les prises de position de Martine Aubry en faveur de l'allongement de la durée du travail, même si elle est ensuite revenue dessus, ne sont pas rassurantes.

RETRAITE, SALAIRE SOCIALISÉ

Il est temps de prendre à bras-le-corps le sujet, pour le poser en des termes différents. Les retraites versées à un moment donné sont une part de la richesse produite à ce même moment. La proportion des retraités va augmenter dans les années à venir, notamment en raison de l'allongement de la vie : personne ne le conteste. La question est donc de savoir quelle part de notre valeur ajoutée nous décidons collectivement de consacrer aux revenus des retraités. En 1950, cette proportion s'élevait à 5 % du PIB. Aujourd'hui, elle atteint 12,5 %. Depuis 1950, ce sont donc 7 points de PIB en plus pour les retraites ! Nous avons réussi à l'assumer, sans chaos. Pourquoi demain, ne pourrions-nous pas imaginer un nouvel effort de ce type ? La produc-

tivité ne cesse de croître, plaidant pour une diminution du temps de travail. Encore faut-il que cette productivité aille aux salaires, et non à la rémunération du capital. La retraite est une forme de salaire socialisé : augmenter la rémunération du travail est le meilleur moyen de garantir la pérennisation de notre système. L'effort à fournir se justifie d'autant plus que les retraités effectuent en réalité de nombreuses tâches utiles socialement et non faites par ailleurs, souvent là où les pouvoirs publics sont défaillants. Combien de grands-parents s'occupent des petits-enfants quand les places en crèche font défaut ? Combien de retraités font tourner le monde associatif ? Le travail invisible réalisé par des millions de retraités est une richesse. Il est logique que nous consacriions une part de notre richesse pour permettre à ces hommes et à ces femmes de vivre dignement.

**● PAR CLÉMENTINE AUTAIN,
EMMANUELLE COSSE**

RETRAITES : L'INÉGALITÉ ENTRE LES SEXES

Souvenez-vous' A l'occasion du vote du budget 2010 de la Sécurité sociale, le gouvernement a failli revenir sur les dispositions accordant aux femmes salariées deux ans de durée d'assurance retraite par enfant élevé. Depuis 1971, ce système appelé MDA, qui était d'inspiration nataliste, a servi à compenser pour une part les inégalités professionnelles et domestiques. Or, chacun sait combien celles-ci persistent. On compte encore 20 % d'écart de salaire entre les sexes dans le privé et les femmes consacrent globalement 2,4 fois plus de temps au travail domestique que les hommes. Mais, qu'importe cette réalité, la Cour de cassation venait justement de rendre un arrêt donnant raison à un père de famille qui a élevé seul ses enfants et réclamait le bénéfice de la majoration accordé aux mères. Et la Halde s'était prononcée dans le même sens un peu plus tôt, au nom de l'égalité. Devant le tollé suscité, le gouvernement a reculé à remettre en cause ces droits acquis pour les femmes. Il faut dire que leur retraite est infiniment plus faible et fragile que celle des hommes. Avant de partir en retraite, les femmes ont validé en moyenne 20 trimestres de durée d'assurance de moins que les hommes. En clair, elles ont beaucoup plus de difficultés à constituer une carrière complète. Trois femmes sur dix doivent attendre leurs 65 ans pour avoir le droit à une retraite complète pour seulement un homme sur 20. Au total, en 2004, les retraitées de 60 ans et plus percevaient une pension moyenne de 1 020 euros par mois, contre plus de 1 600 pour les hommes. La moitié des femmes partant à la retraite sont au minimum contributif, c'est-à-dire qu'elles touchent 590 euros par mois. Le montant des salaires et des retraites des femmes reste donc très en deçà de celui des hommes. Mais cette inégalité de masse, comment l'attaquer en justice ? **• C.A.**

1993-2013 : 20 ans d'attaque contre les retraites

1993

RÉFORME BALLADUR

La première grande réforme des retraites est menée par le Premier ministre Balladur.

Elle se base sur le Livre blanc de 1991... Trois grandes mesures sont prises : la durée de cotisation pour bénéficier d'une retraite à taux plein passe progressivement de 37,5 années à 40 années. Le salaire moyen de référence, base du calcul de la pension, est calculé sur les 25 meilleures années et non plus sur les 10 meilleures.

La revalorisation de la pension se fera à partir de l'évolution des prix et non plus à partir de l'évolution générale des salaires.

1995

ÉCHEC DE LA RÉFORME JUPPÉ

Le plan du Premier ministre Alain Juppé contenait une série de mesures concernant aussi bien les retraites que l'assurance maladie.

Toutes allaient dans le sens d'une politique de rigueur.

Concernant les retraites, la principale mesure visait à compléter la réforme Balladur. Il s'agissait de l'allongement de la durée de cotisation de 37,5 à 40 annuités pour les salariés de la fonction publique. Les grèves et mobilisations massives en novembre et décembre 1995 ont fait échouer cette partie du plan Juppé.

2003 LA RÉFORME FILLON

La réforme prévoit un allongement de la durée de cotisation, des incitations à l'activité des seniors et la mise en place d'un système de retraite par capitalisation individuelle, le PERP. La durée de cotisation requise pour bénéficier d'une pension à taux plein. Après l'alignement de la durée de cotisation des fonctionnaires sur celle du régime général, la loi prévoit un allongement de la durée de cotisation d'un trimestre par an, aboutissant à 41 ans en 2012.

2007 LE TOUR DES RÉGIMES SPÉCIAUX

La réforme entrée en vigueur le 1er juillet 2008 pour les agents de la SNCF et de la RATP, a avalisé l'augmentation progressive de la durée de cotisation pour bénéficier d'une retraite à taux plein, de 37,5 ans à 40 ans en 2012, soit la même durée que celle des fonctionnaires et des salariés du privé.

2010 FIN DE LA RETRAITE À 60 ANS

La réforme Fillon de 2010 entérine le relèvement progressif en six ans, à raison de quatre mois par an, de l'âge légal de départ à la retraite de 60 à 62 ans, à partir de 2011. Le taux de cotisation des agents du secteur public est aligné sur celui du privé, passant en 10 ans de 7,85 % à 10,55 %.